



2025

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

►► Triathlon Wolves Team



  **STRAYA**
Triathlon Wolves Team

triwolvesteam@gmail.com

www.triwolves.be



SOMMAIRE

- 03 Introduction
- 04 **Acronymes et généralités**
- 05 Rôles et responsabilités
- 07 **Communication**
- 08 Membres
- 11 **Equipements**



INTRODUCTION

LE TRI WOLVES, C'EST QUI EUX?

Le Triathlon Wolves Team est un club de triathlon reconnu officiellement par la Ligue Belge Francophone de Triathlon.

Un projet audacieux naît d'une passion partagée entre quatre amis animés par le désir de fonder un club de triathlon. Mais d'où vient cette impulsion ? Un président déjà adepte de cette discipline et trois novices qui se lancent dans un relais Half triathlon à l'Ironlakes 2021, se classant à la 6ème place sur 59 équipes.



En décembre 2021, l'ASBL Triathlon Wolves Team voit le jour. S'ensuit alors une véritable épreuve pour officialiser la création du club de triathlon.

Le Tri Wolves se positionne comme un club ouvert à tous les sportifs désireux de découvrir le triathlon au sein d'une ambiance conviviale.




Les membres du Conseil d'Administration

ACRONYMES

ASBL : Association Sans But Lucratif

C.A: Conseil d'Administration

A.G: Assemblée Générale

LF3: Ligue Francophone Belge de Triathlon et Duathlon 

R.O.I: Règlement d'Ordre Intérieur

GÉNÉRALITÉS

Dispositions générales

Ce document décrit le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de l'ASBL Triathlon Wolves Team.

La constitution du Club est conforme à la loi du 27 Juin 1921 (Loi sur les associations sans but lucratifs, les associations internationales sans but lucratifs et les fondations) modifiée par la loi du 2 Mai 2002.

Les statuts de l'ASBL Team Wolves Team inscrits au Moniteur Belge prévalent sur ce ROI. Le présent règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) a pour but de compléter les statuts et d'en préciser plusieurs aspects.

Objectif et philosophie du Triathlon Wolves Team

Le Triathlon Wolves Team ASBL a pour objectif la promotion de toute activité favorisant le développement de l'activité physique, des sports dans leur ensemble et en particulier la pratique du triathlon, du swimrun et duathlon sous toutes leurs formes, ainsi que leurs disciplines prises séparément.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le Conseil d'Administration et la gestion journalière

Le conseil d'administration (CA) est composé au minimum d'un/e président/e, d'un/une vice-président/e, d'un/e secrétaire et d'un/e trésorier/ière.

Le/La président(e) :

- Il/elle préside le club et le représente ;
- Il/elle dirige les travaux du CA, les réunions et les AG.

Le/La vice-président(e) :

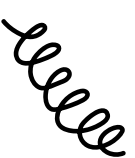
- Il/elle reprend les attributions du président en son absence.

Le/La secrétaire :

- Il/elle reçoit les inscriptions, tient à jour les fichiers des membres et leurs informations personnelles ;
- Il/elle reçoit la correspondance et y donne suite si nécessaire ;
- Il/elle dresse les PV des réunions du CA et de l'AG ;
- Il/elle assure le secrétariat du club.

Le/La trésorier/ière :

- Il/elle est responsable de la gestion financière et gère les comptes bancaires et les caisses
- Il/elle vérifie les cotisations des membres
- Il/elle effectue les écritures comptables
- Il/elle présente trimestriellement au CA la situation financière
- Il/elle établit le bilan annuel
- Il/elle présente la situation financière à l'AG
- Il/elle assure la publication annuelle des comptes.



L'élection des membres du CA a lieu lors de l'AG ordinaire par scrutin secret à la majorité simple (la moitié plus une voix) des membres présents ou représentés. Les candidatures doivent parvenir au secrétaire 1 mois avant l'AG ordinaire. Les membres effectifs sortant sont rééligibles. Le CA se réunit trimestriellement et chaque fois que nécessaire pour les besoins et le bon fonctionnement du club. Le CA peut avoir recours à d'autres personnes pour l'aider à mener à bien des tâches déterminées. Il peut les inviter à ses réunions à titre consultatif.

L'Assemblée Générale

L'AG rassemble tous les membres du club qui seront convoqués par courrier électronique. L'AG se réunit au moins une fois par an pour approuver les comptes et élire les membres du CA. Les membres peuvent toutefois être convoqués pour d'autres réunions dans le courant de l'année.

L'ordre du jour est établi par le secrétaire et transmis aux membres au moins 8 jours avant la séance.

Les comptes seront revus par des vérificateurs au moins une semaine avant l'AG. Ces vérificateurs seront désignés par l'AG et feront partie des membres. Il ne pourra s'agir de membres effectifs du CA. Ils contrôleront la comptabilité ainsi que la trésorerie. Ils ne peuvent demander en consultation que les documents qu'ils jugent nécessaires sans déplacement de pièces. Les vérificateurs feront rapport lors de l'AG.

L'AG prend ses décisions à la majorité simple des membres présents ou représentés, la voix du président comptant double en cas d'égalité. Le vote est secret lors de l'élection d'une personne, les autres votes peuvent se faire à main levée. Les délibérations de l'AG sont constatées dans des procès-verbaux préparés par le secrétaire et signés par le/la président/e et un autre membre du CA. Endéans les quinze jours, le secrétaire enverra à chaque membre les PV des AG sous forme de courrier électronique ou le rendra disponible sur le site internet du club.

L'AG peut décider de l'exclusion de membres pour non-paiement de cotisations, non-respect des statuts du ROI, ou toute raison jugée suffisante. L'AG est souveraine.

COMMUNICATION

Le Logo :

Le Logo officiel du Club est :



Tout changement ou détournement du logo ne peut se faire que sous l'approbation du CA.

L'adresse email officielle du site web du Club est :
trivolvesteam@gmail.com

MEMBRES



Classification des membres :

Il existe deux types de membres :

Les membres adhérents : athlète sportif majeur

Est considérée comme membre du Club pour l'année X, toute personne :

- Etant en règle de la cotisation annuelle du Club et de licence auprès de la LF3 ;
- Ayant rempli et signé la demande d'affiliation annuelle au club (disponible uniquement via le site internet www.triwovles.be)
- Ayant compléter le formulaire médical nécessaire à la pratique du triathlon (le club conservera une copie de ce certificat. Dans son intérêt, le membre sera en ordre de vaccination vis à vis du risque de nage en eau libre) ;

Chaque membre s'engage dans les plus brefs délais à communiquer tout changement dans ses données personnelles.

Les membres sympathisants : tout sponsor, non athlète ou personne désireuse de faire partie de la vie du Club.


La cotisation pour être membre sympathisants (hormis les sponsors) est fixée à 20€ l'année.

Obligation des membres :

- Les membres s'engagent à respecter le présent R.O.I. et les règles de la LF3.

Chaque membre du Club doit avoir sa licence à la Ligue Francophone de Triathlon (LF3), dès le 31 janvier de l'année X pour les anciens membres ou dès leur inscription au Club pour les nouveaux membres.

Sans demande de renouvellement et sans demande de transfert les anciens membres seront considérés comme démissionnaires.

- 
- L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'AG et à la majorité des 2/3 des voix présentes ou représentées. Les membres démissionnaires ou exclus, de même que leurs héritiers, n'ont aucun droit sur le fond social de l'association et ne peuvent en aucun cas réclamer le remboursement des cotisations versées ou des apports effectués.
 - Il doit participer à l'Assemblée Générale de fin d'année.

En cas d'indisponibilité il devra remettre une procuration à un autre membre présent à l'assemblée générale.

- Il est invité à collaborer activement aux manifestations organisées par le club.
- Il doit porter les équipements officiels du club de l'année en cours :

Equipements de compétitions durant les Triathlons, Duathlons, Aquathlons, Run&Bike.

Le t-shirt du Club lors de remises de prix (Podiums de course, remises de prix de challenges, mérites sportifs, ...), des organisations club (souters, Assemblée Générale, ...) et conférences de presse.

- Il ne portera pas de logos de sponsors personnels sur ses équipements lors des événements et épreuves si ceux-ci sont en concurrence avec les sponsors officiels du Club.
- Des dérogations sont possibles avec l'aval du CA.

Si un athlète désire mettre en valeur sur ses équipements sportifs des sponsors qui sont en concurrence avec les partenaires du club, l'athlète doit soumettre une demande au CA pour approbation.

- Les membres tenteront de promouvoir le club et ses sponsors autant que possible.

En toutes circonstances, les membres veilleront à adopter une communication bienveillante et respectueuse sur les réseaux sociaux que ce soit envers les autres membres ou en ce qui concerne l'image du club.

Durant la pratique des activités du club, les membres s'abstiendront de toute expression politique, religieuse, raciale, ... Il respectera les principes de base d'humanité et de sportivité : respect envers le sport et le sportif, traiter les participants au sport comme des égaux, pas de violence pendant le sport, attitude responsable pour un sport honnête et attractif.

Transfert d'un membre :

En vue d'un transfert, il est obligatoire d'utiliser le document "demande de transfert" (à demander au secrétariat du club). La période de transfert du 15 octobre au 31 décembre.

Inscription des membres :

La demande d'affiliation se fait exclusivement via le site internet du club : www.triwolves.be

- Elle est validée après avoir rempli le formulaire électronique d'adhésion repris sur le site et avoir effectué le versement du montant de l'inscription correspondant à votre licence sur le compte bancaire du Triathlon Wolves Team BE96 1431 1827 2205
- L'inscription au Triathlon Wolves Team ASBL se fait par année (du 1er octobre au 31 décembre de l'année suivante).
- Le montant de la cotisation annuelle du club est fixé à 50€ et ne comprend pas la licence de triathlon.
- Le montant de la licence annuelle, fixé par la LF3, s'élève à 75 €, que ce soit pour les nouveaux licenciés ou pour les renouvellements de licence.

Par le paiement de ses cotisations annuelles et la signature des demandes d'affiliation annuelle, chaque membre accepte implicitement de se conformer à ce Règlement d'Ordre Intérieur.

- Le montant de la cotisation du club est revu chaque année par le CA et communiqué lors de l'Assemblée Générale de fin d'année. En cas de changement, le règlement d'ordre intérieur sera mis à jour
- L'inscription d'un nouveau membre peut se faire tout au long de l'année, mais sans réduction de prix.

Après validation de l'inscription, l'adresse mail du membre sera utilisé pour communiquer les informations relatives à la vie du club. Le CA se réserve le droit de refuser la réinscription d'un membre qui serait régulièrement absent lors des organisations liées à la vie du club ainsi qu'aux réunions du club.



EQUIPEMENTS

Un t-shirt « running » aux couleurs du Triathlon Wolves Team est compris lors de l'inscription d'un athlète au club et renouvelé tous les 3 ans (sauf exception décidée par le CA).

Les commandes de textiles sont organisées 2 fois par an :

- 15 février de l'année X;
- 15 avril de l'année X si montant minimum du fournisseur atteint.

Pour se faire un document sera envoyé dans le courant du mois de janvier de l'année X aux membres afin de commander les textiles souhaités. Des sessions d'essayage seront planifiées afin de déterminer au mieux les tailles.

Lors de chaque communication bancaire, merci de rappeler les coordonnées de(s) l'athlète(s) pour le(s)quel(s) vous commandez.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Tout membre s'engage à prendre connaissance et à respecter le code mondial antidopage édité par l'AMA, consultable sur le site de la LBFTD. Tout membre s'engage à avertir son médecin traitant que son activité est sujette à des contrôles antidopage aussi bien à l'entraînement qu'en compétition.

CONTACTEZ-NOUS

triwolvesteam@gmail.com



www.triwolves.be



0495/54.22.45

teer